

frais de notaire - cas de licitation faisant cesser l'indivision

Par **cenomai**, le **06/04/2019** à **11:48**

Bonjour

je souhaiterais connaître comment sont calculés les frais de notaire dans le cas d'un rachat de parts dans le cadre d'une licitation faisant cesser l'indivision.

Je souhaite devenir propriétaire à 100% de ce bien.

Ce bien pourrait me convenir, mais je souhaite évaluer précisément à combien porteront les frais de notaire comparés à ceux d'un achat d'un bien classique extérieur (dans de l'ancien) .

J'ai déjà une part1 et je souhaite racheter la part de mon père + la part de mon frère

Pouvez vous m'expliquer comment seront calculés les frais de notaire ?

Situation :

bien estimé à 450000 euros, en indivision réparti comme suit

part 1 = ma part en nu-propriété 157500

part 2 = rachat de la part de mon père qui en avait l'usufruit = 135000 euros

part 3 = rachat de la part de mon frère qui en a la nu-propriété sur une valeur de 157500

J'ai déjà une part1 et je souhaite racheter la part de mon père + la part de mon frère

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **06/04/2019** à **14:08**

Bonjour,

Est-ce une indivision successorale ?

Car le calcul est différent s'il s'agit d'une indivision simple (bien acheté à plusieurs) ou d'une indivision successorale ou matrimoniale.

Par **cenomai**, le **06/04/2019** à **20:45**

Bonjour

merci pour l'intérêt que vous portez à ma question.

Il s'agit d'une indivision successorale.

Ce bien a été acheté par mes parents, puis au décès de ma mère , mon père en a eu la pleine propriété. Il a ensuite fait une donation entre moi et mon frère. Mon père a gardé un usufruit à ce jour de 135000, moi et mon frère la demi-propriété chacun, soit 157500 chacun à ce jour.